

COMMENT REDIGER VOTRE PROJET DE RESOLUTION ?

Le PROJET DE RESOLUTION DE CHAQUE PAYS, **présente clairement la stratégie d'un pays de l'ONU sur les questions abordées par sa commission**. Il permet au délégué de **présenter** à la commission **la position de son pays**. De plus, ce texte sert **de guide** au délégué afin qu'il conserve la même ligne directrice au cours de ses activités. Un texte de politique générale est obligatoire pour chaque commission à laquelle le délégué participe.

Quelques règles afin de composer votre projet de résolution

1. Le texte doit faire **au maximum une page** de longueur à simple interligne, police "Times New Roman" 12 points.
2. Pour plus de clarté, **identifiez toujours sur votre texte**, le nom du pays que vous représentez (coin gauche, en haut), le nom de votre **commission** (coin droit, en haut), et le **thème** traité (milieu, en haut).
3. **Le texte** doit contenir les éléments suivants :
 - Une phrase générale sur la position de votre pays.
 - Un argumentaire sur cette position. (Vous devez citer un traité international, les accords que votre pays a soutenu dans le passé ou tout autre document international utile afin de disposer d'arguments convaincants).
 - Des références aux expériences passées de votre pays ou de l'ONU.
 - Une conclusion qui mentionne encore une fois la position de votre pays sur le sujet.
4. **Vous ne devez jamais parler à la première personne**. Vous devrez plutôt utiliser des expressions telles **que « le Japon » ou « notre pays »** puisque le document de préparation se veut une déclaration de votre pays et non une réflexion de votre propre opinion.

UN EXEMPLE DE TEXTE DE projet de résolution

Commission : Conseil Economique et Social **Question** : Mondialisation et Développement **Auteur** : Allemagne

Au cours des deux dernières décennies, le moteur mondial de la croissance a été la mondialisation. Avec l'émergence d'Internet comme moyen de communication et la disparition progressive des obstacles physiques au commerce international, les barrières des échanges sont tombées peu à peu. Les tarifs protecteurs sont en voie de disparition et les accords de libre-échange sont de plus en plus répandus.

L'Allemagne est consciente du fait que la mondialisation crée des situations favorables à l'expansion du commerce ainsi qu'au développement des outils de production économique. Par exemple, l'année dernière, la Roumanie a connu un

investissement étranger direct (IED) en augmentation de 199%. Le montant d'IED est passé de 234 millions d'euros en 2005 à 699 millions d'euros en 2006. Toutefois, nous constatons que cette mondialisation accrue n'entraîne pas automatiquement plus d'égalité.

La mondialisation et le développement peuvent contribuer à l'amélioration de la situation générale de l'homme ; cependant, notre parti reconnaît que, sans réglementation adéquate les possibilités de développement social resteront limitées à une élite de quelques individus, entreprises ou nations. Si elle n'est pas réglementée et dirigée vers le bien commun, la mondialisation ne peut servir efficacement la communauté mondiale. Indispensable pour faire face à la complexité de la mondialisation, la bonne gouvernance doit agir avec solidarité et responsabilité.

L'Allemagne estime que dans la participation des gens à la mondialisation, nous devons promouvoir les valeurs morales, les principes démocratiques et la culture politique, avec des institutions qui protègent à la fois les droits civils individuels et les libertés et le bien commun. En outre, face à l'afflux d'informations provenant de toute part, les gouvernements doivent agir en harmonie pour en permettre l'accessibilité à tous. L'accès à l'éducation numérique va sans doute entraîner une plus grande conscience politique des citoyens et permettre une plus grande transparence, et donc un faible niveau de corruption.

Notre pays estime que la communauté économique internationale a les moyens et l'obligation de soutenir les valeurs fondamentales en matière de droits de l'homme, de normes du travail, et de préservation de l'environnement. Comme l'a déclaré le président de la république fédérale allemande notre pays porte un attachement "sincère au multilatéralisme, en tant qu'instrument efficace visant à identifier les réponses adéquates aux défis posés par la mondialisation."

L'Allemagne a soutenu la majorité des conventions et traités multilatéraux identifiés comme fondamentaux par les Nations Unies dans le cadre du Sommet du Millénaire en 2001. Nous avons toujours promu des moyens novateurs et efficaces d'instaurer une coopération au sein et entre les organisations régionales. Nous cherchons donc à contribuer à la réorientation de la mondialisation afin qu'elle profite au mieux à la communauté mondiale.